



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-487

PUBLIÉ LE 21 AOÛT 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-06-11-00794 - DECISION TARIFAIRE N°9744 PORTANT
FIXATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 DE EHPAD
RESIDENCE LES OGIERS - 590783361 (2 pages)

Page 3

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2024-08-09-00007 - Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - BRIDELLE Pauline (4 pages)

Page 6

R32-2024-08-09-00008 - Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - EARL LEFRANC CHIVET (3 pages)

Page 11

R32-2024-08-09-00009 - Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - GARDIN Christophe (3 pages)

Page 15

R32-2024-08-09-00010 - Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - PERARD Julie (4 pages)

Page 19

R32-2024-08-09-00011 - Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - ROTA Jean-Louis (3 pages)

Page 24

R32-2024-08-09-00012 - Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - SCEA DE L'HIRONDELLE (7 pages)

Page 28

R32-2024-08-09-00013 - Contrôle des structures - Rescrit - ALISSE
Stéphane.odt (3 pages)

Page 36

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-06-11-00794

DECISION TARIFAIRE N°9744 PORTANT
FIXATION
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 DE
EHPAD RESIDENCE LES OGIERS - 590783361

DECISION TARIFAIRE N°9744 PORTANT FIXATION
DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS POUR 2024 DE
EHPAD RESIDENCE LES OGIER S - 590783361

Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la Sécurité Sociale pour 2024 publiée au Journal Officiel du 27/12/2023 ;
- VU l'arrêté ministériel du 16/05/2024 publié au Journal Officiel du 17/05/2024 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2024 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses pour les établissements et services relevant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- VU la décision du 22/05/2024 publiée au Journal Officiel du 24/05/2024 relative aux dotations régionales limitatives 2024 et à la moyenne nationale des besoins en soins requis 2024 ;
- VU l'arrêté du 21/05/2024 fixant pour 2024 les valeurs du point mentionnées à l'article R.314-162 du code de l'action sociale et des familles publié au Journal Officiel du 23/05/2024 ;
- VU le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de Monsieur, GILARDI, Hugo en qualité de Directeur Général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du Directeur Général de l'ARS vers le directeur de l'offre médico-sociale en date du 10/06/2024 ;
- VU l'autorisation ou le renouvellement d'autorisation en date du 03/01/2017 de la structure Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dénommée EHPAD RESIDENCE LES OGIER S (590783361) sise 177, R, DES OGIER S, , , , 59170, Croix et gérée par l'entité dénommée MAISON DE RETRAITE DE CROIX (590001137);

DECIDE

Article 1^{er} À compter du 01/01/2024, le forfait global de soins est fixé à 1 751 495,28 € au titre de 2024, dont 0,00 € à titre non reconductible.

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 145 957,94 €.

Pour 2024, les tarifs sont décomposés comme suit :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 751 495,28	53,32

UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	0,00	0,00
Accueil de jour	0,00	0,00

Article 2 À compter du 1^{er} janvier 2025, en application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global de soins est fixé, à titre transitoire, à 1 751 495,28 €.

Les tarifs de reconduction sont fixés à :

	Forfait global de soins	Prix de journée (en €)
Hébergement Permanent	1 751 495,28	53,32
UHR	0,00	0
PASA	0,00	0
Hébergement Temporaire	0,00	0,00
Accueil de jour	0,00	0,00

La fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 145 957,94 €.

Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 6, rue du Haut Bourgeois, NANCY, 54035 dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 Le Directeur Général de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire MAISON DE RETRAITE DE CROIX (590001137) et à l'établissement concerné.

Fait à LILLE, le 11 juin 2024

Directeur de l'offre médico-sociale

Charly CHEVALLEY



ORDONNATEUR

DRAAF

R32-2024-08-09-00007

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - BRIDELLE
Pauline



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Réf.: 62-24287
Réf DRAAF : 155

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**madame BRIDELLE Pauline
10 rue Saint-Maurice
62450 WARLENCOURT-EAUCOURT**

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable

Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

madame,

Nous avons réceptionné le 28/06/24, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 41,8971 ha dans le cadre de votre installation. Cette demande a été enregistrée complète le 28/06/24 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par monsieur BEHAL Gérard à WARLENCOURT-EAUCOURT

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 41,8971 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 09/08/24

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-24287

Dénomination et commune du demandeur : **madame BRIDELLE Pauline** demeurant à **WARLENCOURT-EAUCOURT** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable pour une surface de : 41,8971 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficie
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZD 17	0ha56a70ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZD 18	1ha31a50ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZE 25	3ha36a11ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZD 37	0ha19a90ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZC 39	0ha44a10ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZE 28	1ha91a98ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZE 29	0ha79a80ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZD 13	1ha06a60ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZD 14	0ha19a80ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZD 119	1ha83a30ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZA 58	0ha45a10ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZA 61	2ha31a30ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZE 54	2ha59a88ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZE 26	1ha17a20ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZD 120	1ha83a30ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZD 9	0ha42a30ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZD 122	0ha17a62ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZE 27	1ha57a53ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZA 85	0ha9830ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZA 42	1ha11a80ca
WARLENCOURT-EAUCOURT	ZD 36	0ha67a40ca
LIGNY-THILLOY	ZN 46	0ha95a36ca
LIGNY-THILLOY	ZN 45	0ha72a58ca
LIGNY-THILLOY	ZW 7	0ha58a68ca
LIGNY-THILLOY	ZW 6	1ha57a71ca
LIGNY-THILLOY	ZN 47	0ha52a47ca
LIGNY-THILLOY	ZW 5	0ha90a39ca
GREVILLERS	ZL 50	0ha07a20ca
GREVILLERS	ZL 51	0ha19a70ca
GREVILLERS	ZK 30	2ha13a00ca
PYS	ZD 65	0ha35a70ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
FLERS	ZL 8	5ha12a40ca
FLERS	ZL 9	1ha36a80ca
FLERS	ZL 10	2ha36a20ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2024-08-09-00008

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - EARL
LEFRANC CHIVET



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Réf.: 62-24226
Réf DRAAF : 156

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

EARL LEFRANC CHIVET
madame, monsieur **LEFRANC Francine, Jean-Claude**
24 rue du Treuil
62111 MONCHY-AU-BOIS

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable

Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

madame, monsieur ,

Nous avons réceptionné le 29/05/24, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 89500 ha dans le cadre de l'agrandissement de l'EARL LEFRANC CHIVET. Cette demande a été enregistrée complète le 18/06/24 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par monsieur DEMAILLY Dominique à MONCHY-AU-BOIS.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 56,9500 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactifs et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur , l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 09/08/24

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-24226

Dénomination et commune du demandeur : **EARL LEFRANC CHIVET, (madame LEFRANC Francine, monsieur LEFRANC Jean-Claude)** demeurant à **MONCHY-AU-BOIS** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable pour une surface de : 8,9500 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficie
MONCHY AU BOIS	ZC0053	ha 20 a 50 ca
MONCHY AU BOIS	ZC0054	2 ha 81 a 80 ca
MONCHY AU BOIS	ZH0064	3 ha 03 a 30 ca
MONCHY AU BOIS	ZH0069	2 ha 06 a 10 ca
MONCHY AU BOIS	ZH0142	ha 83 a 30 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

3/3

DRAAF

R32-2024-08-09-00009

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - GARDIN
Christophe



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Réf.: 62-24170
Réf DRAAF : 154

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**monsieur GARDIN Christophe
2 hameau de rippemont
62380 BLEQUIN**

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

monsieur,

Nous avons réceptionné le 13/04/24, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 7,9150 ha dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 22/06/24 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par monsieur CREPIN Anthony à HOULLE.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 60,9150 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- votre opération ne compromet pas la viabilité de l'exploitation du preneur en place

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 09/08/24

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-24170

Dénomination et commune du demandeur : **monsieur GARDIN Christophe** demeurant à **BLEQUIN** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable pour une surface de : 7,9150 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficie
NIELLES LES BLEQUIN	K0005	ha 17 a 85 ca
BLEQUIN	A0254	ha 58 a 55 ca
BLEQUIN	A0032	1 ha 88 a 46 ca
BLEQUIN	B0020	3 ha 10 a 17 ca
BLEQUIN	E0072	ha 63 a 39 ca
BLEQUIN	A0409	ha 9 a 60 ca
BLEQUIN	A0551	ha 13 a 95 ca
BLEQUIN	E0071	1 ha 09 a 53 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

3/3

DRAAF

R32-2024-08-09-00010

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - PERARD
Julie



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Réf.: 62-24296
Réf DRAAF : 153

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Madame PERARD Julie
8 rue Mermoz
62720 RETY**

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Nous avons réceptionné le 09/07/24, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 68,0556 ha dans le cadre de votre installation au sein de l'EARL PERARD (madame PERARD Françoise et monsieur PERARD Gérard) à RETY. Cette demande a été enregistrée complète le 17/07/24 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 68,0556 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactive et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

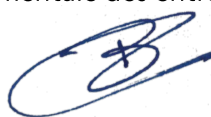
Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 09/08/24

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-24296**

Dénomination et commune du demandeur : madame **PERARD Julie** demeurant à **RETY** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable pour une surface de : 68,0556 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficies (ha)
62142 BELLE-ET-HOULLEFORT	000 0B 329	8.6052
62142 BELLE-ET-HOULLEFORT	000 0B 333	0.3282
62142 BELLE-ET-HOULLEFORT	000 0B 305	1.1154
62142 BELLE-ET-HOULLEFORT	000 0B 207	0.4100
62142 BELLE-ET-HOULLEFORT	000 B 343 (B)	1.0328
62720 RETY	000 0B 727	0.7743
62720 RETY	000 0B 21	1.3080
62720 RETY	000 0B 43	0.3779
62720 RETY	000 0E 312	1.1200
62720 RETY	000 0D 348	4.2269
62720 RETY	000 0D 207	0.4520
62720 RETY	000 0D 203	2.7660
62720 RETY	000 0D 202	0.5436
62720 RETY	000 0D 201	1.3470
62720 RETY	000 0D 204	0.2020
62720 RETY	000 0D 40	0.4715
62720 RETY	000 0D 41	0.3218
62720 RETY	000 0D 42	0.2690
62720 RETY	000 0D 217	0.7336
62720 RETY	000 0D 225	0.7680
62720 RETY	000 0D 224	1.0561
62720 RETY	000 0D 223	0.3576
62720 RETY	000 0D 179	2.6902
62720 RETY	000 0C 213	2.4243
62720 RETY	000 0C 214	2.1557
62720 RETY	000 0C 212	1.7162
62720 RETY	000 0D 303	0.3197
62720 RETY	000 0D 132	2.0700
62720 RETY	000 0D 133	3.2497
62720 RETY	000 0D 136	3.5875
62720 RETY	000 0D 141	0.0609
62720 RETY	000 0D 148	0.2141
62720 RETY	000 0D 155	1.1332

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficies (ha)
62720 RETY	000 0D 156	0.7334
62720 RETY	000 0D 157	0.6497
62720 RETY	000 0D 158	1.6805
62720 RETY	000 0D 159	0.9898
62720 RETY	000 0D 162	0.4270
62720 RETY	000 0D 174	3.0129
62720 RETY	000 0D 288	0.0177
62720 RETY	000 0D 289	0.0007
62720 RETY	000 0D 290	0.0500
62720 RETY	000 0D 293	1.1966
62720 RETY	000 0D 294	0.1849
62720 RETY	000 0E 161	0.5066
62720 RETY	000 0E 158	0.4076
62720 RETY	000 0E 159	0.9204
62720 RETY	000 0E 160	0.2085
62720 RETY	000 0E 162	0.1155
62720 RETY	000 0E 163	0.0910
62720 RETY	000 0E 164	0.6256
62720 RETY	000 0E 495	1.9093
62720 RETY	000 0E 157	1.5893
62720 RETY	000 0D 347	4.2269
62720 RETY	000 0D 221	0.3033

DRAAF

R32-2024-08-09-00011

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - ROTA
Jean-Louis



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Réf.: 62-24258
Réf DRAAF : 151

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Monsieur ROTA Jean-Louis
46 rue Principale
62390 AUBROMETZ**

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable
Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Nous avons réceptionné le 13/06/24, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 35,4932 ha dans le cadre de l'agrandissement de votre exploitation individuelle. Cette demande a été enregistrée complète le 13/06/24 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par monsieur HERNU Eric à FORTEL-EN-ARTOIS.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 60,4932 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

1/3

Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 09/08/24

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' with a crossbar and a long horizontal stroke extending to the right.

Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-24258

Dénomination et commune du demandeur : **monsieur ROTA Jean-Louis** demeurant à **AUBROMETZ** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable pour une surface de : 35,4932 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficies
FORTEL-EN-ARTOIS	ZB0001	2 ha 82 a 80 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZB0002	2 ha 05 a 00 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZB0003	ha 23 a 20 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZB0082	3 ha 78 a 00 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZB0016	ha 16 a 00 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	AC0220	ha 29 a 72 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZB0024	ha 80 a 10 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZB0025	ha 80 a 20 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZB0035	ha 17 a 20 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZB0040	ha 80 a 00 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZB0041	2 ha 32 a 00 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZI0001	3 ha 49 a 90 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZI0002	1 ha 60 a 70 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZI0006	4 ha 12 a 50 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZI0011	2 ha 26 a 20 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZI0029	2 ha 04 a 00 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZI0030	4 ha 74 a 00 ca
FORTEL-EN-ARTOIS	ZI0031	2 ha 97 a 80 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

3/3

DRAAF

R32-2024-08-09-00012

Contrôle des structures - Demande non soumise
à autorisation préalable d'exploiter - SCEA DE
L'HIRONDELLE



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais ,
Service économie agricole

Réf.: 62-24236
Réf DRAAF : 152

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

SCEA DE L'HIRONDELLE
Madame, monsieur DEGEUSER Agathe, SEVRETTE
Arnaud
2 rue Foch
62860 RUMAUCOURT

Objet : Contrôle des structures – Demande non-soumise à autorisation préalable

Réf. : Article L. 331-2 et R. 331-6 III du code rural et de la pêche maritime

Madame, monsieur ,

Nous avons réceptionné le 01/06/24, une demande d'autorisation préalable d'exploiter pour une surface de 180,9944 ha dans le cadre de la création de la SCEA DE L'HIRONDELLE. Cette demande a été enregistrée complète le 19/06/24 et peut donc faire l'objet d'une instruction. Le récapitulatif des références cadastrales est repris en annexe. Ces parcelles sont actuellement mises en valeur par madame DEGEUSER Agathe à HAUCOURT et Monsieur SEVRETTE Arnaud à RUMAUCOURT.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- madame DEGEUSER Agathe et Monsieur SEVRETTE Arnaud remplissent la condition de capacité professionnelle,
- madame DEGEUSER Agathe et Monsieur SEVRETTE Arnaud sont liés par pacte civil de solidarité,
- madame DEGEUSER Agathe est pluriactive et ses revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Au regard de l'article L. 331-2 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que compte tenu des éléments que vous m'avez communiqués, il apparaît que votre demande n'est pas soumise à autorisation préalable au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Par conséquent, aucune autorisation d'exploiter ne sera tacitement délivrée au sens du dernier alinéa du III de l'article R. 331-6 du même code.

L'opération correspondante peut donc être réalisée librement sous réserve de recueillir l'accord des propriétaires pour exploiter les parcelles concernées sans préjudice de l'application du statut des fermages.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

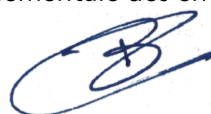
Les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Cette décision peut être contestée dans les deux mois auprès du tribunal administratif compétent, par voie postale en recommandé avec avis de réception ou sur place contre horodatage ou via l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Amiens, le 09/08/24

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' with a crossbar and a long, sweeping tail stroke.

Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-24236

Dénomination et commune du demandeur : **SCEA DE L'HIRONDELLE, madame DEGEUSER Agathe, monsieur SEVRETTE Arnaud**, demeurant à **RUMAUCOURT** a déposé une demande non soumise à autorisation préalable pour une surface de : 1809944 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficies (ha)	Exploitant cédant
62860 BARALLE	000 ZE 1	3.1960	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 BARALLE	000 ZE 2	0.1230	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 BARALLE	000 ZE 3	0.1420	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 BARALLE	000 ZE 4	2.5710	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 BARALLE	000 ZE 5	2.1120	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 BARALLE	000 ZE 6	0.3620	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 BARALLE	000 ZE 7	0.3930	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62156 BOIRY-NOTRE-DAME	000 ZB 82	7.9160	Madame DEGEUSER Agathe
62156 BOIRY-NOTRE-DAME	000 ZB 180	3.6059	Madame DEGEUSER Agathe
62860 ECOURT-SAINT-QUENTIN	000 ZH 98	0.7770	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62156 ETAING	000 ZB 6	2.6620	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZC 548	1.0000	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62156 HAUCOURT	000 ZA 2	0.5834	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZD 25	2.2026	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZB 42	3.4416	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZC 42	5.8571	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 OA 169	0.4039	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 OA 170	0.1460	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 OA 171	0.1665	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 OA 172	0.3710	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZA 3	0.2762	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZB 137	0.8140	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 OC 392	0.3830	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZD 113	0.8400	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZB 115	2.0900	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 OA 166	0.3149	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 OA 168	0.4408	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 OC 440	0.3634	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 OC 441	0.2880	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZB 77	0.2513	Madame DEGEUSER Agathe

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficies (ha)	Exploitant cédant
62156 HAUCOURT	000 ZD 119	0.8352	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZD 122	0.3887	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 0C 417	0.1415	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 0C 418	0.0724	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 0C 419	0.6336	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZB 52	6.9303	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZD 48	5.0206	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZD 82	0.2075	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZD 114	0.3100	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 0A 167	0.3075	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZA 5	0.1192	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZA 6	0.3964	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZD 35	0.9590	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZE 35	0.7452	Madame DEGEUSER Agathe
62156 HAUCOURT	000 ZE 63	2.5930	Madame DEGEUSER Agathe
62860 INCHY-EN-ARTOIS	000 ZL 39	1.1610	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RECOURT	000 ZC 77	0.8590	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62156 REMY	000 ZC 40	1.1000	Madame DEGEUSER Agathe
62156 REMY	000 ZC 14	0.5620	Madame DEGEUSER Agathe
62156 REMY	000 ZC 15	0.1890	Madame DEGEUSER Agathe
62156 REMY	000 ZC 31	0.3580	Madame DEGEUSER Agathe
62156 REMY	000 ZC 32	0.6460	Madame DEGEUSER Agathe
62860 RUMAUCOURT	000 ZA 6	2.0850	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZA 7	0.5360	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 43	1.1650	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 100	4.5040	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZC 2	0.1150	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 9	0.2330	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 15	0.0720	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 16	1.2510	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 15	0.6580	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 61	1.1920	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 64	1.9380	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 65	1.0540	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZA 55	1.1450	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 57	0.3820	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 0A 357	0.1433	Monsieur SEVRETTE Arnaud

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficies (ha)	Exploitant cédant
62860 RUMAUCOURT	000 ZA 67	0.3550	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZA 48	0.5590	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 50	0.1160	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZA 52	0.7160	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZA 53	0.7290	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZC 4	2.9400	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZC 7	2.6410	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZC 8	1.6560	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 35	0.6310	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 36	0.5030	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZC 3	0.1530	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 4	0.2300	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 41	0.1740	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 98	0.9720	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZC 23	1.4730	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZA 54	2.4340	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 97	0.5130	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 59	1.0080	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 60	2.8660	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 57	1.4200	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 67	0.0970	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 68	0.6430	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 69	0.2680	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 56	0.2370	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 58	2.1480	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 54	0.0920	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 38	0.1450	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 51	0.1200	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 54	1.3560	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 55	0.1070	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 58	0.6430	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZA 51	0.5410	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZC 46	0.7180	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZC 47	1.0560	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 101	1.4928	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 102	1.3687	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 103	0.1215	Monsieur SEVRETTE Arnaud

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficies (ha)	Exploitant cédant
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 52	0.2660	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 80	0.1270	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 67	0.4580	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 68	3.2360	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 10	5.3040	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 11	1.8180	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 12	2.5200	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 41	4.9680	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 42	1.1260	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 6	10.1220	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZC 14	1.8420	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZA 50	0.1480	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 52	0.0800	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZB 53	0.0600	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 62	0.3610	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 RUMAUCOURT	000 ZD 63	1.1630	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUCHY-CAUCHY	000 ZB 29	1.1770	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZI 28	0.5800	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZK 9	0.6600	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZK 10	0.4300	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZH 72	0.4700	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZH 73	1.0990	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZI 15	0.6660	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZI 16	0.2800	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZH 70	2.1090	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZH 71	0.6940	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZI 17	0.3540	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZH 74	0.7360	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZH 104	0.8457	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZH 102	0.8456	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZH 79	4.7800	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZH 80	2.4980	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62860 SAUDEMONT	000 ZH 103	0.8457	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62182 VILLERS-LES-CAGNICOURT	000 ZD 10	0.2560	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62182 VILLERS-LES-CAGNICOURT	000 ZD 11	0.2900	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62182 VILLERS-LES-CAGNICOURT	000 ZD 12	0.2220	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62182 VILLERS-LES-CAGNICOURT	000 ZD 14	0.2300	Monsieur SEVRETTE Arnaud

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficies (ha)	Exploitant cédant
62182 VILLERS-LES-CAGNICOURT	000 ZD 15	0.2280	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62182 VILLERS-LES-CAGNICOURT	000 ZD 16	0.4290	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62182 VILLERS-LES-CAGNICOURT	000 ZD 17	0.5520	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62182 VILLERS-LES-CAGNICOURT	000 ZD 13	0.8620	Monsieur SEVRETTE Arnaud
62156 VIS-EN-ARTOIS	000 ZE 76	1.1791	Madame DEGEUSER Agathe
62156 VIS-EN-ARTOIS	000 AD 89	0.4351	Madame DEGEUSER Agathe
62156 VIS-EN-ARTOIS	000 ZA 15	0.3718	Madame DEGEUSER Agathe
62156 VIS-EN-ARTOIS	000 AD 87	0.0593	Madame DEGEUSER Agathe
62156 VIS-EN-ARTOIS	000 ZC 89	0.0319	Madame DEGEUSER Agathe
62156 VIS-EN-ARTOIS	000 ZA 35	1.8275	Madame DEGEUSER Agathe
62156 VIS-EN-ARTOIS	000 ZC 20	0.1117	Madame DEGEUSER Agathe
62156 VIS-EN-ARTOIS	000 ZC 41	2.8950	Madame DEGEUSER Agathe

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2024-08-09-00013

Contrôle des structures - Rescrit - ALISSE
Stéphane.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-24283
Réf. DRAAF : 167

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

monsieur ALLISSE Stéphane

75 rue de Wailly
62310 COUPELLE-VIEILLE

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 11/07/24, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 59,7651 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour et du SDREA de la région des Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 70 ha, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

La prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera notifiée au(x) preneur(s) en place concerné(s) par les parcelles visées par votre projet.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie de la ou des communes sur lesquelles sont situés les biens concernés.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
Cité administrative - 53 rue de la Vallée - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 09/08/24

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-24283

monsieur ALLISSE Stéphane demeurant à **COUPELLE-VIEILLE** a déposé une demande de prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles pour une surface de : 14,4351 ha.

Communes	Références cadastrales	Superficie
CREQUY	ZS0030	ha 47 a 04 ca
CREQUY	ZS0031	4 ha 22 a 74 ca
COUPELLE VIEILLE	ZD0064	ha 74 a 76 ca
VERCHOCQ	ZL0013	2 ha 84 a 57 ca
VERCHOCQ	ZL0014	2 ha 05 a 83 ca
VERCHOCQ	ZL0015	1 ha 76 a 90 ca
VERCHOCQ	ZL0017	2 ha 31 a 65 ca